



**Le Département du Droit Privé
de Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
la Société Marocaine d'Histoire du Droit
et l'association AFFAK**

Organisent Un colloque international sur :

LES CONCEPTS FLOTTANTS EN DROIT



vendredi samedi 3 et 4 avril 2020

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Oujda



LES CONCEPTS « FLOTTANTS » EN DROIT

Colloque international organisé par le département du droit privé de faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Oujda

la société marocaine d'histoire du droit et l'association AFAK d'études et recherches juridiques et judiciaires.

Argumentaire

Dire que le droit est en continuelle évolution serait un lieu commun. L'inflation législative, la codification à droit constant, les perpétuelles mises à jour, les réformes d'ampleur de plus en plus régulières ont fait perdre à la loi tout prestige. Les lois, à peine promulguées, semblent déjà obsolètes.

Le temps juridique s'accélère afin de rattraper le temps politique, le temps médiatique, le temps numérique etc. Autrefois synonyme de stabilité, d'assurance et de sagesse, le temps juridique cède de plus en plus aux sirènes de l'urgence. Cette temporalité d'exception s'érige en règle et finit par s'imposer dans le quotidien du juriste, du praticien et du législateur (François Ost). L'espérance de vie d'une norme connaît une baisse significative depuis la fin du siècle dernier : elle fait désormais partie de cet empire de l'éphémère.

Les concepts juridiques, ces constructions intellectuelles qui appréhendent l'objet droit, sont mis à mal et avec eux les théories qu'elle portent, ballotés par le flot incessant des changements législatifs et des réformes institutionnelles. Quant aux catégories juridiques elles n'arrivent plus à classer les concepts ni à organiser la matière juridique. Elles succombent de plus en plus à l'usage du « *sui generis* ».

Se limiter à décrire cette agitation permanente reviendrait à n'observer que les mouvements de surface alors que le phénomène est bien plus tectonique.

Tenter d'analyser les mouvements de fond qui agitent les concepts juridiques ainsi que les catégories juridiques et comprendre la manière dont ils s'adaptent à tous ces changements rapides se révèle plus pertinent.

L'expression « concepts flottants » paraît dès lors parfaitement appropriée pour rendre compte du phénomène décrit plus haut. Fluctuants et variables parfois incertains voire indéterminés, ces concepts s'adaptent avec rapidité et souplesse aux évolutions sociétales. Ils pourraient être rangés en deux catégories.

D'une part, les concepts qui ont fluctué au cours du temps, ceux dont le contenu « s'est modifié ou altéré tout en gardant la même étiquette ; on est passé d'un contenu à un autre » (Paul Amselek). Ainsi en est-il de l'animal en droit français passé de « meuble » à « être vivant doué de sensibilité » en 2015, ou du mariage et de la filiation en droit marocain dont la jurisprudence a connu une fluctuation depuis plus d'une décennie.

D'autre part, les concepts dont le contenu « oscille simultanément entre un sens et un autre ou entre plusieurs sens selon l'emploi qu'on en fait » (Paul Amselek). C'est le cas par exemple, de l'égalité qui tantôt est stricte tantôt implique une discrimination positive, ou parfois se veut transversale avec le *gender mainstreaming*.

À cela s'ajoute deux degrés de complexité supplémentaire qui tiennent au fait qu'un même concept aura un contenu différent en fonction du système juridique dans lequel il opère. L'autorité parentale dont le contenu a évolué en droit marocain n'a pas le même sens qu'en droit français par exemple.

Les propositions de communication (avec titre et résumé de 300 mots) seront adressées au professeur Rherrousse Fouzi rherrousse@hotmail.fr/ 0653411921

Date limite d'envoi des contributions 15 mars 2020

Date du colloque : 3-4 avril 2020

Lieu du colloque : Salle des conférences Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Oujda

Comité scientifique :

1-Université Toulon

Jahiel RUFFIER MERAY

Maître de Conférences - Histoire du Droit et des Institutions - Université Toulon

2-Université Paris 13

Yann-Arzel Durelle-Marc

Maître de conférences, Histoire du droit et des institutions

3-Université d'Oujda

EL FAKHOURI Idriss Professeur d'enseignement supérieur

CHIHIB Mohammed Professeur d'enseignement supérieur

TAGHIA Zineb Professeur d'enseignement supérieur

BENNACEUR EL HAJJI Professeur d'enseignement supérieur

Comité d'organisation :

SLASSI Adil Professeur assistant FSJES Oujda

KOUIRITI Hachami Abdelhak Professeur HDR FSJES Oujda

EL BOUBEKRI Larbi Professeur HDR FSJES Oujda

RHERROUSSE Fouzi Professeur HDR FSJES Oujda

DRARIS Mohamed

BOUTAHRI Abderrazzak

ABBOU Abdessamad

QUAIDI Nadia

HAJJI Saliha